

DATE DE LA REUNION : 18/03/2021	LIEU : Nyons & Visio	REDACTEUR : VINCENT PERLBARG
OBJET : Commission B : Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture conseil Archive ADS		

MEMBRES DE LA COMMISSION							
NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AMOURDEDIEU Aurore	NYONS	CC	X	X			X
ANTOINE David	SAINTE JALLE	CM	X	X			X
AUMAGE Cyrille	CONDORCET	CM	X	X			X
BERNARD Franck	BELLECOMBE – TARENDOL	CM	X		X		X
BERTELLI Bruno	MONTBRUN LES BAINS	CM	X		X		X
BOLLARD Eric	REMUZAT	CM	X			X	X
BONTOUX Robert	SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE	CM	X	X			X
BRUN Olivier	SAHUNE	CM	X		X		X
BUCHER Christelle	MONTBRUN LES BAINS	CM	X	X			X
CAILLET Marc	AUBRES	CC	X		X		X
CHARRASSE Daniel	BENIVAY – OLLON	MAIRE	X			X	X
CONIL Denis	CORNILLON SUR L'OULE	MAIRE	X	X			X
DROUET Laurent	SAHUNE	CM	X		X		X
FRANCHINOUS Alain	SEDERON	MAIRE		X			X
GROSS François	BELLECOMBE – TARENDOL	MAIRE	X		X		X
GUILBAUD Martine	EYROLES	CC	X			X	X
IMBERT Manuel	VENTEROL	CM	X		X		X
INIZAN Loic	REMUZAT	CM	X	X			X
JAME Emilie	PIEGON	CM	X		X		X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE	C.Exe/Bureau	X	X			X
LAURENT Marie-Christine	NYONS	Bureau	X	X			X
MAUREL Laurence	AULAN	CC	X		X		X
MERTZ Brigitte	BUIS LES BARONNIES	CM	X		X		X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Bureau	X	X			X
PADILLA Pascale	LES PILLES	CC	X		X		X
PENIGAUT Alexandre	VENTEROL	MAIRE	X		X		X
PERRIN Roselyne	SAINT SAUVEUR GOUVERNENT	CM	X		X		X

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Bureau	X		X		X
RUYSSCHAERT Christelle	SAINTE SAUVEUR GOUVERNEMENT	C.Exe/Bureau	X	X			X
SOMAGLINO Claude	VINSOBRES	MAIRE	X		X		X
WEINREICH Julien	PIEGON	CM	X		X		X
TOTAUX			31	12	16	3	

C : Convoqué ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

ORDRE DU JOUR :

1/ Nouvelle organisation des services pour la Commission B

2/ Projet de territoire et la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »

3/ Habitat Logement :

- Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)
- Diagnostic de l'Habitat à l'échelle de la Communauté de commune avec une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Divers : Avancées du local archives

NOTA : la question de l'ADS fera l'objet d'une réunion avec les communes adhérentes

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

Jean Michel LAGET remercie les élus qui assistent à la réunion en présentiel ou en visio pour leur mobilisation.

En préambule, il convient pour cette 1ere commission de préciser le rôle et le fonctionnement attendu des commissions. 5 points sont à retenir (cf diapo 1) :

- Constituées d'élus municipaux volontaires issus de tout le territoire, la commission est animée par la/le Vice – Président(e) thématique.
- C'est un espace de travail et d'échange autour des projets que met en œuvre la CCBDP tout au long d'un mandat.
- Elle se réunit au moins deux fois par an selon les besoins.
- Les commissions ne sont pas décisionnaires. Le conseil communautaire reste l'organe délibérant.
- Le Président de la commission thématique rapporte le suivi des travaux réalisés par la commission auprès des instances de pilotage (Comité exécutif, le cas échéant la commission permanente)

Il est rappelé que le sujet de l'ADS sera abordé ultérieurement dans le cadre d'une réunion avec les 18 communes adhérentes. Il sera abordé les questions de dématérialisation et de son logiciel, ainsi que la facturation.

1/ Nouvelle organisation des services pour la Commission B

Jean-Michel LAGET informe de la réorganisation des services avec notamment le transfert du service ADS au sein du Pôle Aménagement afin de gagner en cohérence sur le suivi de la planification des documents d'urbanisme. Puis de l'agrandissement de ce Pôle avec l'arrivée, le 02 novembre 2021, de renfort en la personne de Pernelle JULIAN. Ce poste sera sur 2 missions distinctes et complémentaires :

- L'Habitat pour participer, coordonner et piloter les dispositifs en cours et ceux à venir,
- La Mobilité, pour renforcer cette mission en pleine croissance, au côté du Responsable de Pôle, Mathilde COTA

2/ Projet de territoire et la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »

Suite à la Conférence des Maires qui s'est déroulée le 18 septembre, le lancement d'une démarche de Projet de territoire a démarré avec la communication d'une enquête auprès de chaque commune.

Plus qu'une Feuille de route, Jean-Michel LAGET, insiste sur le rôle fédérateur de cette démarche qui doit mettre en lumière une identité commune propre aux Baronnies en Drôme Provençale. Le déroulé du calendrier prévisionnel présente bien ce travail dense de mise en commun avec l'ensemble des communes.

Dans ce contexte de co-construction, la question de l'Habitat et du Logement est un des piliers prioritaires qui se révélera dès le retour des enquêtes.

Le rôle de la Commission B est avant tout un temps d'échanges qui peut permettre de nourrir les réflexions des besoins de chaque commune sur cette thématique, et préparer ainsi les ateliers qui ont été déterminés dans la démarche de ce Projet de territoire.

A travers d'autres études et dispositifs, la question de l'Habitat a été abordée avec les acteurs locaux. Cela s'est fait dans le contexte du Plan Climat Air Energie territorial avec un atelier qui s'est déroulé 2 fois (à Nyons et à Buis). Puis, dernièrement, dans le contexte du Contrat Global territorial au côté de la CAF, des échanges ont eu lieu avec la présentation de projets existants sous forme de bilan, puis une discussion animée a permis d'ouvrir sur des perspectives sur les besoins essentiels et sur les réponses qui pourraient se dessiner.

3/ Habitat Logement :

- Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)
- Diagnostic de l'Habitat à l'échelle de la Communauté de commune avec une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

3.1 : Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

La Loi du 18/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit la création du Service public de la performance énergétique de l'Habitat (SPPEH) :

- Porte d'entrée unique pour les questions de rénovation énergétique avec un opérateur unique le CEDER (se référer au support pour les temps de permanences) pour 3 ans (2021-2023);
- A destination des propriétaires de logement privés et du petit tertiaire privé.

Les missions du SPPEH s'articulent autour de 5 axes :

- Axe 1 : Stimuler puis conseiller la demande
- Axe 2 : Accompagner les ménages
- Axe 3 : Accompagner le petit tertiaire privé
- Axe 4 : Mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre (services des collectivités, artisans, banques, agences immobilières, notaires) impliqués dans les projets de rénovation

- Axe 5 : S'impliquer dans l'animation régionale.

La Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération a été missionnée pour déposer une candidature à l'AMI pour le compte des 5 EPCI suivants :

- Communauté de communes Baronnies en Drôme Provençale,
- Communauté de Communes Drôme Sud Provence
- Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux,
- Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan,
- Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération

Chaque EPCI s'engage à participer de façon active à la gouvernance partagée du SPPEH, à financer le SPPEH en complément des subventions SARE-CEE et des primes de la Région, dans le respect de l'enveloppe de 0,50 € par an et par habitants, et être le relais de communication sur son territoire.

Le Bilan au 31/08/2021 montre que les objectifs seront largement atteints à la fin de l'année. En effet, ce service de conseil existait déjà sur le territoire depuis 2019, ce qui explique que la communication a bien fonctionné.

Un COPIL à Montélimar s'est déroulé le 08 octobre, voici quelques éléments essentiels :

Bilan des actions au 31/08/2021 :

- Acte 1 – Information générale de 1^{er} niveau : 350 contacts
- Acte 2 – Conseil personnalisé : 222 contacts
- Acte 4 – Accompagnement des ménages : 5 ménages concernés

La dynamique est bien ancrée sur le territoire et le bilan global est positif puisque les objectifs fixés à l'échelle du SPPEH Sud Drôme seront bientôt atteints. Un léger retard de la CCBDP par rapport aux autres intercommunalités qui s'expliquent par des objectifs très ambitieux.

Action à mener avant la fin de l'année :

- Évènement à prévoir auprès des professionnels : mailing d'information sur le SPPEH et CAP RENOV auprès des professionnels (artisans RGE, chambres consulaires, agences immobilières et notaires)

Quelques évolutions prévisibles :

- Au niveau national, possible augmentation des financements SARE pour certains actes ; les conventions seront peut-être à reprendre pour acter cette évolution et corriger les budgets. A confirmer par la région.

Un compte-rendu est en cours de rédaction par Montélimar Agglo. Nous joignons à ce CR le support de présentation du COPIL du SPPEH.

Les dépliants présentant ce service public seront envoyés dans chaque commune. S'il y a un besoin supplémentaire, il est possible d'en demander à la CC.

3.2 : Diagnostic de l'Habitat à l'échelle de la Communauté de commune avec une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Suite à la dynamique du Programme « Petites Villes de Demain », la thématique Habitat est devenu prioritaire afin de conclure une convention entre la Préfecture, la CC et chaque commune lauréate, Nyons et Buis.

L'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) est un des principaux financeurs.

La CC saisie cette opportunité, à travers sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie ». L'intention est donnée pour réaliser une étude Habitat contenant 3 étapes :

- Un Diagnostic
- Une stratégie pré-opérationnelle avec définition de périmètre d'OPAH

➤ Rédaction de conventions suite à la définition du type d'OPAH et des périmètres

A travers ce diagnostic, il sera mis en évidence le mode fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement, analysant les différents segments de l'offre de logements, privés et sociaux, individuels et collectifs, de l'offre d'hébergement, ainsi que l'offre foncière. Ce diagnostic inclut un repérage des situations d'habitat indigne.

Il s'agira ensuite de définir une stratégie globale organisée autour d'enjeux déclinés en fonction de plusieurs échelles (communale, intercommunale, périmètre du SCoT). Cette stratégie s'appuiera sur les enjeux identifiés dans le diagnostic, tout en prenant en considération les projets en cours de réalisation sur le territoire et ceux voisins pour les complémentarités.

Les aides qui peuvent en découler seront à accorder avec le dispositif du Département : **Aide à la Pierre – Soutien à la production de logements locatifs sociaux.**

D'ailleurs, une convention cadre est en cours d'élaboration. Les projets repérés le plus en amont possible pourront bénéficier d'ingénierie et de recherches de financement en adéquation avec les outils mis en œuvre.

Cette étude mettra en évidence la pertinence de la création d'OPAH – Renouvellement urbain à Nyons et à Buis, mais également les besoins à différentes échelles sur l'ensemble du territoire intercommunal, en prenant en considération chaque commune. Des outils existants pour les territoires ruraux ont déjà repéré. Cette étude viendra approfondir les faisabilités de chaque projet avec les portages qui peuvent être mobiliser en fonction du projet de territoire souhaité par la commune.

La rédaction d'un CCTP est en cours. En amont de la consultation, la DDT devra valider ce document, ce qui permettra l'obtention de financement de l'ANAH avec une demande potentielle de complément auprès du Département.

Conclusion :

La Commission B sera de nouveau sollicitée à se réunir pour présenter les offres qui auront été réceptionné avec un 1^{er} tri pour retenir les 3 meilleures offres, d'ici la fin de l'année.

SYNTHESE :

- Les membres de la commission présents ont pris note, du changement d'organisation des services au sein du Pôle Aménagement, et des avancées du SPPEH et du mode de fonctionnement pour les permanences, la communication et la gouvernance particulière avec les autre CC.
- Le cadre des compétences portées par la commission B, les moyens et le fonctionnement des services ont été présentés. Le sujet de l'Habitat a été développé à travers le lancement d'une étude HABITAT. Les services du Pôle Aménagement est à l'écoute pour accompagner les communes sur leurs projets. Chaque projet présenté sera pris en considération afin que cette étude soit avant tout opérationnelle dans un montage financier au cas par cas, répondant aux attentes politiques de développement de chaque commune.

Le Vice-Président de la Commission B
Jean Michel LAGET



Le Président
Thierry



